



- 5 DEC. 2024



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233-SD  
(01-2020)  
@internet-DGFIP

11194\*06  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
Formulaire obligatoire  
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

JF 2024 S n° 17  
du 22.11.2024

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : F 242  
Déposée le : 22.11.2024  
Références du dossier :

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

**Demande de renseignements  
pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956**

à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de  
publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels  
les renseignements sont demandés.  
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des  
demandes de renseignements hypothécaires et d'information  
sur les tarifs).

Service de publicité foncière : SPF FOIX (24.2241 xxx)

Identité 1 :

Adresse :

  
**CABINET MERCIÉ**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
29. rue de Metz - 31000 TOULOUSE

Courriel 2 :

Tél. 05 34 45 54 00 - Fax : 05 61 22 58 88

avocats @cabinetmercier.com.fr

Téléphone :

À Toulouse

, le 18/11/2024

Signature (obligatoire) :

**IDENTIFICATION DES PERSONNES** (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social <sup>3</sup>	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	X			(31)
2				
3				

**DESIGNATION DES IMMEUBLES** (toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	AX-LES-THERMES (09110) – Plateau de Bonascre	Section D n° 1006		29
2				7
3				
4				
5				

**PÉRIODE DE DÉLIVRANCE**

**CAS GÉNÉRAL**

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1956<sup>4</sup> à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

**CAS PARTICULIER**

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956) : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

- le point d'arrivée, au plus tard le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

**Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? • (si oui, cochez la case)**

<sup>1</sup> Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). <sup>2</sup> L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.

<sup>3</sup> Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. <sup>4</sup> Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
<b>Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles</b>	1	x 12 € =	12 €
<b>Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles</b>		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € = +	€
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € = +	€
<b>Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :</b>			+ 2 €
		<b>TOTAL =</b>	<b>14 €</b>

**MODE DE PAIEMENT**

• Carte bancaire • Virement • Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public

Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €) • Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s)

- insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
- défaut ou insuffisance de provision
- demande non signée et/ou non datée
- autre : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ *Le comptable des finances publiques,  
Chef du service de publicité foncière*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
FOIX

**Demande de renseignements n° 0904P01 2024F242  
déposée le 22/11/2024, par Maître CABINET MERCIE**

**Réf. dossier : CMDT VALANT SAISIE**

**CERTIFICAT**

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1974 au 02/04/2000  
[ ] qu'il n'existe aucune formalité au fichier immobilier,  
[x] qu'il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 4 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 03/04/2000 au 08/10/2024 (date de mise à jour fichier)  
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :  
du 09/10/2024 au 22/11/2024 (date de dépôt de la demande)  
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A FOIX, le 26/11/2024

Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,  
Alain KERGUEN

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 08/10/2024**

<b>N° d'ordre : 1</b>	Date de dépôt : 16/09/2020	Référence d'enlissement : 0904P01 2020V1356	Date de l'acte : 27/10/2015
Nature de l'acte : <b>HYPOTHEQUE JUDICIAIRE</b>			
Rédacteur : ADM COUR D'APPEL DE TOULOUSE / TOULOUSE			
Domicile élu : TOULOUSE au cabinet de Me BENOIDT-VERLINDE, avocat			

*Disposition n° 1 de la formalité 0904P01 2020V1356 :*

<b>Créanciers</b>					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
x					
<b>Propriétaire Immeuble / Contre</b>					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou ° d'identité			
1	x	N			
<b>Immeubles</b>					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		AX-LES-THERMES	D 1006		7 29

Montant Principal : 180.030,66 EUR  
Date extrême d'effet : 16/09/2030

Complément : En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Toulouse du 21/05/2013, signifié le 11/02/2014 et d'un Arrêt de la Cour d'Appel de Toulouse du 27/10/2015.

### CERTIFICAT DE DEPOT DU 09/10/2024 AU 22/11/2024

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
22/11/2024 D10897	COMMANDEMENT VALANT SAISIE M Arnaud PELISSOU commissaire de justice TOULOUSE	02/10/2024	SOROLLA Marie-Paule x	0904P01 S00017

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Fin du document informatisé Fidji





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
FOIX  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
09018 FOIX C E D E X  
Téléphone : 0561023361  
Mél. : spf.foix@dgifp.finances.gouv.fr**



FINANCES PUBLIQUES

**Maître CABINET MERCIE  
29 RUE DE METZ  
31000 TOULOUSE**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

0904P01 2024F242

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1974 au 22/11/2024

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
32	AX-LES-THERMES	D 1006		7 29

FORMALITES PUBLIEES

<b>N° d'ordre : 1</b>	date de dépôt : 16/09/2020	références d'enlissement : 0904P01 2020V1356	Date de l'acte : 27/10/2015
	nature de l'acte : <b>HYPOTHEQUE JUDICIAIRE</b>		

COMMUNE : **AX LESTHERMES** SECTION : **D** N° du PLAN : **1006** RUE : \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

I. - DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

III. - FORMALITÉS CONCERNANT L'IMMEUBLE DÉSIGNÉ CI-CONTRE (ou les lots le composant)

*Commune* 5a.41 *Plot de Brousses*  
*Division du D 1005*

A. - MUTATIONS SERVITUDES ET VES **FG - E.D.D.** B. - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTÈQUES

*Residence Marseille "S"*

Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
	<p>126 Juin 1980 Vol. 4313 n° 4 Acte            13.6.1980 M° Benguigui division du            D N° 1005 en 1006 - 1007 - 1008 - 1009            Immeuble appartenant à la S.E.T.O.M.I.P            N° 852</p>			<p>10/8 Mars 1980 Vol. 4313 n° 121 Hypothèque            2... .. D.D. n° 10 71000 n° 200            quique sur propriété de la S.E.T.O.M.I.P.            DANS LE CADRE DE LA SOCIÉTÉ RESIDEN            CE MARSEILLE S" (n° 1638) -            ... .. n° 20 6 1000 ... .. 1000            ... .. n° 20 6 1000 ... .. 1000</p>	<p><i>Per. us</i></p>
	<p>21ème acte VENTE à O.            S" "RESIDENCE MARSEILLE S"            n° 1638 Div. 366 1500 F            conditions particulières en annexe</p>				
	<p>6/13 Notaire 1980 Vol. 4363 n° 28.            Acte du 6.8.1980 M° Benguigui -            d'un acte s.p. du 6.7.1980 relatif            à la description de Division et règlement            de copropriété par la Société            "RESIDENCE MARSEILLE S" (n° 1638)</p>				

II. - LOTISSEMENT (Désignation des lots ou appartements)

Numéros	Bâtiment	Cote	Étage	N° nombre pièces principales ou nature du lot	Mètres	Renseignements complémentaires
1						7
1	FP Ssd				61	
2	FP Ssd				61	
3	FP Ssd				61	
4	FP Ssd				61	
5	FP Ssd				119	
6	FP Ssd				68	
7	FP Ssd				68	
8	FP Ssd				71	
9	FP Ssd				70	
10	FP Ssd				70	
11	FP Ssd				70	
12	FP Ssd				70	
13	FP Ssd				71	
14	FP Ssd				68	
15	FP Ssd				68	
16	FP Ssd				67	
17	FP Ssd				67	
18	FP Ssd				62	
19	FP Ssd				62	
20	FP RC				221	
21	FP RC				15	
22	FP RC				247	

Modèle B N° 3281 - IN 8 07146 0 22 - Octobre 1976

II. — LOTISSEMENT (Désignation des lots ou appartements) (suite)

A. — MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (suite)

B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)

N <sup>o</sup> lot	N <sup>o</sup> bâtiment	C <sup>o</sup> lot	Étage	Nombre de pièces principales ou nature du lot	Surface en m <sup>2</sup>	Renseignements complémentaires	A. — MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)		
							Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
22		FP-RC		Ind. commercial	295							
23		FP-RC		d°	247							
24		FP-RC		d°	284							
25		FP-RC		app. T 2	305							
26		FP-RC		Studio	268							
27		FP-RC		Studio	255							
28		FP-RC		Studio	285							
29		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	305							
30		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	255							
31		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	255							
32		FP-1 <sup>er</sup>		app. T 2	310							
33		FP-1 <sup>er</sup>		app. T 2	310							
34		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	249							
35		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	255							
36		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	255							
37		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	296							
38		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	255							
39		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	255							
40		FP-1 <sup>er</sup>		App. T 4	296							
41		FP-1 <sup>er</sup>		App. T 4	296							
42		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	268							
43		FP-1 <sup>er</sup>		Studio	255							
44		FP-1 <sup>er</sup>		app. T 2	247							
45		FP-1 <sup>er</sup>		magasin Epicerie	95							
46		FP-1 <sup>er</sup>		app. T 3	297							
47		FP-1 <sup>er</sup>		app. T 4	292							
48		FP-1 <sup>er</sup>		magasin Epicerie	145							
49		FP-1 <sup>er</sup>		d°	115							
50		FP-1 <sup>er</sup>		app. T 3	243							
51		FP-1 <sup>er</sup>		app. T 3	244							
52		FP-1 <sup>er</sup>		magasin Epicerie	80							
53		FP-1 <sup>er</sup>		d°	96							
54		FP-1 <sup>er</sup>		d°	131							
55		FP-1 <sup>er</sup>		d°	126							
56		FP-1 <sup>er</sup>		d°	75							







